

DEPARTEMENT
GARD
MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2023_31

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	15

Date de la convocation :
14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 19 juin à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
15/06/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Madame Elodie Dolhadille Jansen, Sylvie Devassine, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh
Procurations : Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon, Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade Madame Mireille Gassier donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou Monsieur Pierre Philippe Carpentier donne procuration à Madame Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Délibération n°D2023_031 : Rapport annuel du délégataire sur le service de collecte des eaux usées de l'année 2022

Monsieur Tricou expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de services publics, qui dispose que chaque année avant le premier juin, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport complet,

Vu le rapport annuel 2022 du délégataire Suez,

Considérant que le rapport annuel comporte notamment les comptes de la délégation et le patrimoine et retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public (contrat d'affermage), ainsi qu'une analyse de la qualité du service,

Considérant le rapport annuel du délégataire tenu à la disposition du public et des conseillers en Mairie,

Faisant état notamment de 892 abonnés en fin d'année

Un réseau de 14,29 km

31 interventions de désobstruction de réseau et de branchement en 2022

3 247.58 ml de réseau curé (soit près de 23% du linéaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022 du délégataire pour la gestion du service délégué de l'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 030-213000201-20230619-D2023_31-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
André BRUNDU



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 20/06/2023
Et publication ou notification du 20/06/2023